

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 60335-2-37:2002

**Appareils électrodomestiques et
analogues - Sécurité -- Partie 2-37:
Règles particulières pour les friteuses
électriques à usage collectif**

Household and similar electrical
appliances - Safety -- Part 2-37: Particular
requirements for commercial electric
deep fat fryers

Sicherheit elektrischer Geräte für den
Hausgebrauch und ähnliche Zwecke --
Teil 2-37: Besondere Anforderungen für
elektrische Friteusen für den

12/2002



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 60335-2-37:2002 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 60335-2-37:2002.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version française

**Appareils électrodomestiques et analogues -
Sécurité**

**Partie 2-37: Règles particulières pour les friteuses électriques
à usage collectif**
(CEI 60335-2-37:2002)

Sicherheit elektrischer Geräte für den
Hausgebrauch und ähnliche Zwecke
Teil 2-37: Besondere Anforderungen
für elektrische Friteusen
für den gewerblichen Gebrauch
(IEC 60335-2-37:2002)

Household and similar electrical
appliances - Safety
Part 2-37: Particular requirements
for commercial electric deep fat fryers
(IEC 60335-2-37:2002)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CENELEC le 2002-12-01. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CENELEC.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse.

CENELEC

Comité Européen de Normalisation Electrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

Secrétariat Central: rue de Stassart 35, B - 1050 Bruxelles

Avant-propos

Le texte du document 61E/399/FDIS, future cinquième édition de la CEI 60335-2-37, préparé par le SC 61E du comité d'études 61 de la CEI, a été soumis au vote parallèle CEI-CENELEC et a été approuvé par le CENELEC comme EN 60335-2-37 le 2002-12-01.

La présente Norme européenne remplace la EN 60335-2-37:2000.

Les dates suivantes sont applicables:

- date limite à laquelle la EN doit être mise en application
au niveau national par publication d'une norme nationale
identique ou par entérinement (dop) 2003-09-01
- date à laquelle les normes nationales
conflictuelles doivent être annulées (dow) 2005-12-01

La présente partie 2 doit être utilisée conjointement avec la EN 60335-1, Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 1: Prescriptions générales. Elle a été établie sur la base de l'édition de 2002 de cette norme. Les amendements et révisions de la Partie 1 doivent également être pris en considération et les dates auxquelles ces modifications deviendront applicables seront indiquées dans l'amendement ou la révision correspondante de la Partie 1.

La présente partie 2 complète ou modifie les articles correspondants de la EN 60335-1 de façon à la transformer en Norme européenne: Règles de sécurité pour les friteuses électriques à usage collectif.

Lorsqu'un paragraphe particulier de la Partie 1 n'est pas mentionné dans cette partie 2, ce paragraphe s'applique pour autant qu'il est raisonnable. Lorsque la présente norme spécifie "addition", "modification" ou "remplacement", le texte correspondant de la Partie 1 doit être adapté en conséquence.

NOTE 1 Le système de numérotation suivant est utilisé:

- paragraphes, tableaux et figures: ceux qui sont numérotés à partir de 101 sont supplémentaires à ceux de la Partie 1;
- notes: à l'exception de celles qui sont dans un nouveau paragraphe ou de celles qui concernent des notes de la Partie 1, les notes sont numérotées à partir de 101, y compris celles des articles ou paragraphes qui sont modifiés ou remplacés;
- annexes: les annexes supplémentaires sont appelées AA, BB, etc.;
- les paragraphes, notes et annexes supplémentaires à ceux de la norme CEI sont précédés de la lettre Z.

NOTE 2 Les caractères d'imprimerie suivants sont utilisés:

- prescriptions: caractères romains;
- modalités d'essais: caractères italiques;
- notes: petits caractères romains.

Les mots en **gras** dans le texte sont définis à l'Article 3. Lorsqu'une définition concerne un adjectif, l'adjectif et le nom associé figurent également en gras.

Il n'existe pas de conditions nationales particulières conduisant à une déviation à la présente Norme européenne autres que celles figurant dans l'Annexe ZA à la EN 60335-1.

Il n'existe pas de divergences nationales à la présente Norme Européenne autres que celles figurant dans l'Annexe ZB à la EN 60335-1.

Le contenu du corrigendum d'août 2007 (version anglaise) a été pris en considération dans cet exemplaire.

Introduction

p Ajouter:

Une investigation par le CENELEC TC 61 a montré que tous les risques liés aux produits compris dans le domaine d'application de la présente norme sont complètement couverts par la Directive Basse Tension, 73/23/CEE. Pour les produits ayant des parties mécaniques en mouvement, une évaluation du risque conformément à la Directive Machines, 98/37/CE, a montré que les risques sont principalement d'origine électrique et, par conséquent, cette directive n'est pas applicable. Toutefois, les exigences essentielles de sécurité appropriées de la Directive Machines sont couvertes par la présente norme en même temps que les principaux objectifs de la Directive Basse Tension.

Notice d'entérinement

Le texte de la Norme internationale CEI 60335-2-37:2002 a été approuvé par le CENELEC comme Norme européenne sans aucune modification.

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC**

60335-2-37

Cinquième édition
Fifth edition
2002-10

**Appareils électrodomestiques et analogues –
Sécurité –**

**Partie 2-37:
Règles particulières pour les friteuses
électriques à usage collectif**

**Household and similar electrical appliances –
Safety –**

**Part 2-37:
Particular requirements for commercial
electric deep fat fryers**



Numéro de référence
Reference number
CEI/IEC 60335-2-37:2005

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION	8
1 Domaine d'application	10
2 Références normatives	10
3 Définitions	10
4 Prescriptions générales	12
5 Conditions générales d'essais	12
6 Classification	14
7 Marquage et indications	14
8 Protection contre l'accès aux parties actives	18
9 Démarrage des appareils à moteur	18
10 Puissance et courant	20
11 Echauffements	20
12 Vacant	22
13 Courant de fuite et rigidité diélectrique à la température de régime	22
14 Surtensions transitoires	22
15 Résistance à l'humidité	22
16 Courant de fuite et rigidité diélectrique	26
17 Protection contre la surcharge des transformateurs et des circuits associés	26
18 Endurance	26
19 Fonctionnement anormal	28
20 Stabilité et dangers mécaniques	30
21 Résistance mécanique	30
22 Construction	30
23 Conducteurs internes	36
24 Composants	38
25 Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs	38
26 Bornes pour conducteurs externes	40
27 Dispositions en vue de la mise à la terre	40
28 Vis et connexions	40
29 Distances dans l'air, lignes de fuite et isolation solide	40
30 Résistance à la chaleur et au feu	40
31 Protection contre la rouille	42
32 Rayonnement, toxicité et dangers analogues	42
Annexes	46
Annexe N (normative) Essai de tenue au cheminement	46
Bibliographie	46
Figure 101 – Appareil d'éclaboussement	44

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

**APPAREILS ÉLECTRODOMESTIQUES ET ANALOGUES –
SÉCURITÉ –****Partie 2-37: Règles particulières
pour les friteuses électriques à usage collectif**

AVANT-PROPOS

- 1) La Commission Electrotechnique Internationale (CEI) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de la CEI). La CEI a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. A cet effet, la CEI – entre autres activités – publie des Normes internationales, des Spécifications techniques, des Rapports techniques, des Spécifications accessibles au public (PAS) et des Guides (ci-après dénommés "Publication(s) de la CEI"). Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec la CEI, participent également aux travaux. La CEI collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de la CEI concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible, un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux de la CEI intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les Publications de la CEI se présentent sous la forme de recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux de la CEI. Tous les efforts raisonnables sont entrepris afin que la CEI s'assure de l'exactitude du contenu technique de ses publications; la CEI ne peut pas être tenue responsable de l'éventuelle mauvaise utilisation ou interprétation qui en est faite par un quelconque utilisateur final.
- 4) Dans le but d'encourager l'uniformité internationale, les Comités nationaux de la CEI s'engagent, dans toute la mesure possible, à appliquer de façon transparente les Publications de la CEI dans leurs publications nationales et régionales. Toutes divergences entre toutes Publications de la CEI et toutes publications nationales ou régionales correspondantes doivent être indiquées en termes clairs dans ces dernières.
- 5) La CEI n'a prévu aucune procédure de marquage valant indication d'approbation et n'engage pas sa responsabilité pour les équipements déclarés conformes à une de ses Publications.
- 6) Tous les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils sont en possession de la dernière édition de cette publication.
- 7) Aucune responsabilité ne doit être imputée à la CEI, à ses administrateurs, employés, auxiliaires ou mandataires, y compris ses experts particuliers et les membres de ses comités d'études et des Comités nationaux de la CEI, pour tout préjudice causé en cas de dommages corporels et matériels, ou de tout autre dommage de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, ou pour supporter les coûts (y compris les frais de justice) et les dépenses découlant de la publication ou de l'utilisation de cette Publication de la CEI ou de toute autre Publication de la CEI, ou au crédit qui lui est accordé.
- 8) L'attention est attirée sur les références normatives citées dans cette publication. L'utilisation de publications référencées est obligatoire pour une application correcte de la présente publication.
- 9) L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments de la présente Publication de la CEI peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. La CEI ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et de ne pas avoir signalé leur existence.

La présente partie de la Norme internationale CEI 60335 a été établie par le sous-comité 61E de la CEI: Sécurité des appareils électriques à usage des collectivités, du comité d'études 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Cette cinquième édition annule et remplace la quatrième édition parue en 2000, dont elle constitue une révision technique.

Cette version bilingue (2005-06) remplace la version monolingue anglaise.

Le texte anglais de cette norme est issu des documents 61E/399/FDIS et 61E/411/RVD. Le rapport de vote 61E/411/RVD donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette norme.